

JUDO CLUB PORNICHE

**VIDE GRENIER E.LECLERC IMMACULEE
SAINT-NAZAIRE 23 AVRIL 2017**

NOM. Et Prénom

Adresse Complète

N° de téléphone

N° de Pièce d'identité

Délivré le

Par

Objets proposés

demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant

pour la journée du 23 AVRIL 2017.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.

Nombre d'emplacement(s)13€ X =€

(1 emplacement est égal 3mx2m)

réglé par chèque N° Banque

à l'ordre de « Judo Club Pornichet »

Non Professionnels , attestation sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature sur l'année civile

Signature

Pour réserver, nous retourner ce formulaire complété, ainsi qu'une enveloppe timbrée à votre Nom et Adresse, accompagnée de votre règlement et de la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Un reçu vous sera retourné.

Dossier à adresser à : Le Floch Monique, 1 avenue du Clos du Meunier

44350 Guérande Rens. 06 .87.33.87.82

JUDO CLUB PORNICHE

REGLEMENT VIDE GRENIER DU 23 AVRIL 2017

1. Le montant de la location de l'emplacement est fixé par le club et réglé par les exposants au moment de l'inscription.

2. La vente se situe au Centre E.Leclerc L'Immaculée.Les emplacements seront attribués le dimanche matin à partir de 7h.Les Exposants se conformeront scrupuleusement à la surface qui leur sera attribuée.

3. La vente est autorisée de 9h à 18h et l'installation de 7h à 9h.

Les exposants devront laisser les emplacements propres.

4. Chaque exposant s'engage à rester jusqu'à 18h, tout départ prématué se fera sur l'accord des organisateurs.

5. Aucun véhicule n'est autorisé sur l'aire de vente.

6. Les organisateurs ne fourniront aucun matériel (table, chaise,..) chaque exposant devra y pourvoir personnellement.

7. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement en cas de force majeure ou d'annulation de la part de l'exposant.

8. Chaque exposant devra justifier de son identité et sera inscrit sur un registre paraphé par l'organisateur.

9. Les non professionnels doivent attester sur l'honneur leur non participation à 2 manifestations de même nature sur l'année civile.

10. Aucune inscription ne pourra avoir lieu sans réception du bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné des pièces jointes demandées.

11. La vente d'alcool, de tabac et d'animaux est interdite sur le site du vide grenier.

12. L'inscription à l'opération « vide grenier » du 23 avril 2017 implique l'acceptation de ce règlement. Le non respect de ce règlement peut entraîner l'expulsion sans remboursement.